

POLITIQUE ET PROCÉDURES

GOV-03: ORIENTATION DES MEMBRES DE L'AEPC

PRÉAMBULE

L'agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada est l'organisme de prise de décision qui évalue les rapports d'agrément et accorde les statuts d'agrément. De plus, conformément au règlement administratif, les principaux rôles des membres consistent à i) élire le conseil d'administration, ii) approuver/amender le règlement administratif, iii) étudier les états financiers et iv) nommer un comptable.

Le conseil d'administration de l'AEPC est composé de quatre (4) à six (6) dirigeants y compris le président, le directeur des finances, le président désigné/président sortant et d'un (1) à trois (3) membres sans fonction déterminée. Le conseil d'administration de l'AEPC est redevable aux membres et supervise, contrôle et dirige les activités et les affaires de la corporation, évalue/révis/approuve les politiques et nomme le directeur général. Le conseil peut créer des comités et nommer le président et les membres de ces comités; il peut aussi déléguer à n'importe quel comité tous les pouvoirs, devoirs et autorité du conseil qui peuvent être légalement délégués.

1.0 POLITIQUE

- 1.1 L'AEPC distribue le manuel du membre à tous les nouveaux membres dès qu'ils sont nommés.
- 1.2 Une séance d'orientation pour les membres nouvellement nommés a lieu aussitôt que possible après l'assemblée générale annuelle.
- 1.3 Les nouveaux membres doivent réussir les modules d'enseignement en ligne développés par l'Association des agences d'agrément au Canada (AAAC) dans le cadre de l'orientation à l'AEPC.

2.0 PROCÉDURES

- 2.1 Le manuel du membre doit inclure au minimum:
 - Les fiches d'information de l'AEPC sur
 - Le développement de l'organisation
 - La gouvernance
 - Les équipes d'évaluation par les pairs

- L'agrément et la réglementation;
- Le cadre stratégique clé y compris la mission, la vision et les valeurs;
- Le règlement administratif;
- Les normes d'agrément, y compris les politiques et procédures de prise de décision et la liste des programmes d'enseignement agréés;
- Les politiques et les procédures;
- Cadre de communications;
- Le répertoire des membres et le calendrier des réunions.

2.2 La première orientation du membre a lieu par téléconférence ou sur place avant la participation du nouveau membre à une réunion.

- L'ordre du jour de l'orientation doit, au moins, inclure:
 - Le mot de bienvenue et les présentations,
 - Un aperçu général de l'ordre du jour et le but de l'orientation,
 - Un aperçu général de l'agrément y compris les valeurs des partenaires et les processus,
- La révision de:
 - La structure organisationnelle de l'AEPC
 - Les orientations stratégiques clés y compris la mission, la vision et les valeurs
 - Les rôles et responsabilités des membres
 - Le processus d'évaluation
 - La signature du formulaire de confidentialité.

Politique numéro: GOV-03	
Date de la dernière révision	Documents associés
<i>Nov. 2009</i>	PEAC Member Handbook
<i>Mai 2012</i>	TOR-01 Mandat du comité
<i>Juin 2013</i>	sur la gouvernance